

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3737-2010

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale place
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et
district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Demanderesse» ou «Gaz Métro»),

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR ACQUÉRIR LE
TERRAIN ET L'ÉDIFICE DU BUREAU D'AFFAIRES
DE L'OUEST DE MONTRÉAL**
(Articles 31 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,
L.R.Q., c.R-6.01 (la «Loi»))

LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise oeuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73 de la Loi, la demanderesse doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, acquérir des actifs destinées au transport et à la distribution de gaz naturel;
4. En vertu du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, G.O. II, 5 septembre 2001, no 36, p. 6165, (le « Règlement ») la demanderesse doit notamment obtenir cette autorisation pour l'acquisition d'actifs destinés à la distribution du gaz naturel dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. La demanderesse s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à l'acquisition du terrain et de l'édifice du bureau d'affaires de l'Ouest de Montréal;
6. La demanderesse projette en effet d'acquérir ce terrain ainsi que l'édifice construit sur celui-ci, le tout avec l'intention de continuer à offrir le même haut niveau de services mais à un coût moindre pour sa clientèle;

7. La description générale relative au projet d'acquisition, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, document 1;
8. Le coût global estimé du projet est de 2 004 000 \$;
9. Les données financières et économiques du projet apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
10. Par ailleurs, dans la décision D-2009-156, la Régie demandait à Gaz Métro d'inclure dans sa base de tarification les projets supérieurs au seuil de 1,5 M\$ préalablement autorisés par la Régie;
11. La Régie autorisait également la demanderesse à demander, au besoin, la création d'un compte de frais reportés dans le cadre d'une demande d'autorisation de projet;
12. La demanderesse ne demande pas de compte de frais reportés dans la présente demande;
13. Les effets sur le coût de service de l'investissement qui sera inclus dans la base de tarification, si la Régie approuve le projet, remplaceront le montant actuellement inclus au coût de service pour le loyer du bureau d'affaires;
14. Outre l'autorisation demandée à la Régie en la présente instance, la demanderesse ne doit obtenir aucune autre autorisation pour la réalisation du projet;
15. En terminant, le vendeur exige que la transaction soit conclue avant le 31 août prochain, à défaut de quoi il offrira à des tiers de leur vendre l'immeuble;
16. Considérant ce qui précède, la demanderesse demande respectueusement à la Régie de rendre une décision d'ici le 13 août prochain afin de lui permettre de conclure la transaction en temps utile ou d'informer le vendeur qu'elle ne pourra procéder à celle-ci advenant un refus de la Régie;
17. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER

Gaz Métro à acquérir le terrain et l'édifice du bureau d'affaires de l'ouest de Montréal, tel que décrit à la pièce Gaz Métro-1, document 1;

Montréal, le 1^{er} juillet 2010

M^e Vincent Regnault
Procureur de la demanderesse
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com